



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PRÉFECTURE DE LA TOUR DU PIN
ARRIVÉ LE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014

30 OCT. 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 octobre 2014, s'est ~~assemblé au lieu habituel~~ de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Florence BECHNA à Jean-Paul MOREL – Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.10.27 07

OBJET : Demande de subvention de l'association l'Oiseau Bleu

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe en charge du développement social, du centre social, de la politique de la ville et du logement présente la demande de subvention de l'association « L'Oiseau Bleu ».

L'Oiseau Bleu est une association qui porte le POPS (Point précarité santé). L'objectif de cette structure est de :

- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations démunies. Il opère à la fois des accompagnements de santé individuels dans le cadre par exemple des bilans de santé pour les personnes en fragilité (le 06/11/2014 sur st Quentin Fallavier),

- Développer des actions collectives d'éducation pour la santé et développer la promotion de la santé au plus près des populations, en partant des besoins et des demandes du public et des professionnels.

◦ Mettre à disposition des professionnels et des populations l'information sur l'offre de prévention et de soins.

◦ Développer le travail en réseau à partir des dynamiques locales.

Cette association est un outil indispensable pour les professionnels de l'action sociale dans la mise en place d'action de prévention et de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention de 600 €

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 28 octobre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le

28 OCT. 2014

Le Maire



Michel BACCONNIER